

Communiqué de presse
Paris, le 18 avril 2019

Pour atteindre 8 000 CDI Intérimaire dans ses effectifs

Le groupe Randstad recrute 5 000 personnes en CDI intérimaire sur l'année 2019

- Randstad accélère sur le CDI Intérimaire en proposant 5 000 postes en 2019,
- Le groupe vise le seuil de 8 000 intérimaires en CDI dans ses effectifs,
- Soit une augmentation de 42% de ses effectifs sous ce statut en seulement un an,
- Dès 2011, le groupe Randstad plaidait pour la création de ce statut.

Le groupe Randstad France recrutera 5 000 nouveaux collaborateurs en CDI Intérimaire en 2019. L'accélération des recrutements sous ce statut répond à un double enjeu. D'abord, satisfaire la demande de ses clients dans chaque bassin d'emploi, sur des métiers délégués de manière récurrente. Le but est également de fidéliser les salariés intérimaires les plus impliqués en leur proposant de véritables parcours de carrière. A travers le CDI, le groupe leur offre la stabilité et la sécurité aux plans personnels et professionnels et leur permet de monter plus rapidement en compétences. Symbole d'une flexi-sécurité à la française, Le CDI Intérimaire a gagné ses lettres de noblesse auprès des entreprises, qui considèrent ces professionnels comme des talents de valeur. Depuis la création du statut en 2014, le groupe Randstad a signé plus de 10 000 contrats de ce type.



François BEHAREL

« Le CDI Intérimaire est une innovation sociale majeure. Ce statut est le seul qui réconcilie la sécurisation du parcours intérimaire et le nécessaire besoin de flexibilité des entreprises. Ce nouvel objectif de 5000 embauches en CDI intérimaires traduit notre ambition pour ce contrat. Nos clients le plébiscitent, car il leur permet de disposer de professionnels aguerris que nous suivons dans la durée. Les candidats l'ont adopté car le CDI intérimaire développe les compétences et donc l'employabilité. A tel point qu'un grand nombre d'entre eux sont embauchés en CDI dans les entreprises où ils sont délégués. Alors que les négociations se poursuivent sur la réforme de l'Assurance chômage, la profession de l'intérim continue de prouver qu'elle innove dans la sécurisation des parcours professionnels. » analyse François Béharel, Président du groupe Randstad en France.

Au lendemain de son inscription dans le code du travail (en septembre 2018), le CDI Intérimaire est largement plébiscité, tant par les entreprises, les salariés intérimaires que par les entreprises du travail temporaire. Pour satisfaire cette demande et répondre aux besoins de ses clients, le groupe Randstad va proposer 5 000 contrats en CDI Intérimaire, sur l'ensemble du territoire en 2019. Ces contrats seront à pourvoir en grande majorité dans les secteurs à fort besoin récurrent de main d'œuvre : l'Industrie, la manutention, la logistique, le BTP. Certains profils à l'image des chauffeurs routiers, des électriciens/électroniciens ou encore des metteurs au point très qualifiés sont également très recherchés.

Le groupe Randstad développe une approche volontariste et pragmatique du CDI intérimaire. Le recrutement se fait sur la base des besoins récurrents identifiés dans un bassin d'emploi, et non exclusivement sur les compétences dites « pénuriques » (qui ont traditionnellement un accès plus aisé à l'emploi). Ces dernières représentent seulement 15 à 30% des contrats signés par le groupe, selon la dynamique du marché de l'emploi. Enfin, aujourd'hui, 96% des signataires sont des ouvriers et des employés.

Le CDI Intérimaire au sein du groupe Randstad France

Le groupe Randstad porte une attention particulière à la formation pour contribuer à résoudre l'inadéquation persistante entre offre et demande : en 2018, **55% des salariés en CDI intérimaire ont suivi un cycle de formation**. Ils bénéficient aussi d'entretiens professionnels annuels pour définir leurs souhaits d'évolution. Le groupe les accompagne ainsi dans la construction de leur parcours professionnel.

Le CDI intérimaire contribue à développer l'employabilité : depuis 2014, un départ sur deux est motivé par la signature d'un CDI dans une autre entreprise. Seuls 10% des départs sont liés au retour à un contrat de travail temporaire classique. Dans un marché du travail qui cherche à se décloisonner, il représente une nouvelle forme d'emploi et favorise les passerelles.

Cinq ans après sa mise en œuvre, en mars 2014, le CDI Intérimaire (CDII) a trouvé sa place dans le paysage social et démontre son efficacité dans la construction du parcours professionnel. Ainsi, 45% des intérimaires embauchés sous ce statut ont signé le premier CDI de leur carrière selon l'étude de l'Observatoire de l'Intérim et du Recrutement publiée en février 2018¹. La profession s'était engagée sur un objectif de 20 000 contrats de ce type signés d'ici 2017, aujourd'hui largement dépassé avec plus de 56 000 contrats signés à ce jour.

¹ Réalisée par le Cabinet Amnyos de mai 2017 à février 2018 auprès de 1502 salariés ayant signé un CDI intérimaire

Le CDI intérimaire en pratique

- Le **CDI intérimaire (CDII)** a été créé par **l'accord de branche du 10 juillet 2013** portant sur la sécurisation des parcours professionnels des salariés intérimaires et mis en œuvre par l'arrêté du 6 mars 2014.
- Le CDI intérimaire permet de **réaliser des missions d'intérim dans le cadre d'un contrat à durée indéterminée**. L'employeur est l'entreprise de travail temporaire (ETT), et plus précisément l'agence d'emploi de rattachement du salarié intérimaire
- **Le salarié alterne entre missions** dans les entreprises utilisatrices et périodes sans exécution de mission : les **intermissions**.
- Chez Randstad, le salarié en CDI intérimaire s'engage à accepter les missions dès lors qu'elles correspondent aux **3 emplois définis** dans le contrat, dans le périmètre de mobilité qu'il prévoit, à condition que la rémunération soit **au moins égale à 70 % du salaire horaire de la dernière mission**.
- **L'indemnité de fin de mission** de 10% n'est pas versée au salarié, mais destinée à financer les périodes d'intermission. De la même manière, **l'indemnité compensatrice de congés payés (ICCP)** n'est pas versée à l'intérimaire en CDI **puisqu'il en bénéficie**.
- Le CDI intérimaire prévoit une garantie minimale mensuelle de rémunération (GMMR), qu'il y ait ou non des missions au cours du mois

A propos du groupe Randstad France

Le groupe Randstad France fait partie du groupe Randstad, leader mondial sur le marché des ressources humaines, fondé aux Pays-Bas en 1960. En France, il se place parmi les leaders en matière de services en ressources humaines avec en 2018 un chiffre d'affaires de 3,73 milliards d'euros. En 2018, le groupe (13 600 collaborateurs-trices, dont 4 000 au titre d'AUSY et 5 600 CDI Intérimaire) aura délégué en moyenne 75 000 salariés intérimaires chaque semaine et recruté 28 000 professionnels en CDI/CDD, en s'appuyant sur son réseau national et local de 900 agences et bureaux.

Randstad est détenteur depuis 2008 et 2009 des labels Égalité Professionnelle et Diversité.

Retrouvez-nous sur :



www.grouperandstad.fr

[@GroupRandstadFR](https://twitter.com/GroupRandstadFR)



<http://resources.grouperandstad.fr>

[@resources_FR](https://twitter.com/resources_FR)

Contacts presse

Groupe Randstad France

Direction de la Communication
Tél. 01 41 62 22 10

Clément Moulet : 06 99 64 67 77

Sophie Durand : 06 37 86 44 00

Agence Wellcom

Tél. 01 46 34 60 60

Sonia El Ouardi : sonia.elouardi@wellcom.fr

Donna Clément : donna.clement@wellcom.fr

Julia Guillemeton : julia.guillemeton@wellcom.fr